



ZONE DE DISTRIBUTION : MADELBOS

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2023

Eau de qualité bactériologique satisfaisante.
Eau de bonne qualité physico-chimique, hormis ponctuellement pour les paramètres turbidité, manganèse et conductivité.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : C

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : DORDOGNE - PEYRIGET. L'eau qui l'alimente est d'origine superficielle.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (ALBUSSAC), soit 71 personnes. Le responsable des installations est : « MAIRIE DE ALBUSSAC ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « MAIRIE DE ALBUSSAC » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 19

Conformité : 100 %

Valeur maxi : 0 n/100 ml

Années prises en compte : 2022, 2023

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 6

Valeur moyenne : 4,1 mg/L

Valeur maxi : 4,8 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 3

Conformité : 100 %

Nombre de substances recherchées : 180

Valeur maxi : 0 microgramme/L

TURBIDITÉ

A

Bonne qualité. Dépassement ponctuel

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.

Nombre de prélèvements : 9

Conformité : 88 %

Valeur maxi : 1,1 NFU

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

TEMPÉRATURE



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).

RÉSEAU PRIVÉ



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

PLOMB



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 27/02/2024

UDI 019000029

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

PH

Évaluation du caractère acide d'une eau. Le pH d'une eau potable doit se situer entre 6,5 et 9.

Nombre de prélèvements : 9

Valeur moyenne : 7,83 unité pH

Valeur maxi : 8,4 unité pH

ALUMINIUM

Présence inférieure à la référence de qualité

Élément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : 6

Valeur moyenne : 30,8 microgramme/L

Valeur maxi : 79 microgramme/L

MANGANÈSE

Élément d'origine naturelle pouvant générer une coloration de l'eau. Le maximum réglementaire est 50 microgramme/L.

Bonne qualité. Dépassement ponctuel

Nombre de prélèvements : 3

Valeur moyenne : 54,3 microgramme/L

Valeur maxi : 140 microgramme/L